



Contrat annuel de garde familiale pour Canidé

Le contrat de garde est signé entre le propriétaire de l'animal et Animal's Sitting 44.

Les engagements sont effectifs durant toutes les périodes de garde s'effectuant sur l'année 2026.

Propriétaire de l'animal :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

E-mail :

Animal's Sitting :

Nom Autoentreprise : Animal's Sitting 44

N° Siret : 819 374 604 00026

Adresse : 3 La Rouaudière
44320 Saint-père-en-retz

Téléphone : 06 12 83 02 95

E-mail : animals.sitting44@gmail.com

Titulaire du Certificat capacité.

Assurée par Groupama.

Vétérinaire sanitaire : Clinique vétérinaire des Acacias, Saint-Brevin.

Entre le propriétaire de l'animal et Animal's Sitting, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

- Le propriétaire confie la garde de l'animal désigné ci-dessous, à Animal's Sitting, aux conditions stipulées par le présent contrat.
- Le prix journalier de la garde est de 18€ par jour ; 7€ pour les après-midi garderie.

Vétérinaire habituel :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Personne à contacter en cas de problème : (autre que le propriétaire de l'animal)

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Animal à garder :

Nom de l'animal : Race :

☐ Mâle

☐ Femelle

☐ **Castré/** Stérilisée

Numéro d'identification (OBLIGATOIRE):

.....

Age :

Nourriture :

La nourriture est fournie par le propriétaire de l'animal.

Que mange-t-il ?

Nombre de repas par jour/quantité :

Renseignements complémentaires sur l'animal :

Les vaccins, antipuces et vermifuges doivent être à jour.

A-t-il un problème de santé ?

Suit-il un traitement ? (Si oui, précisez lequel)

.....

Fait-il des bêtises ?

Comment réagit-il avec les autres animaux ?

.....

Caractère, comportement :

.....

Soins et attentions particulières qu'il est habitué à recevoir :

.....

Supplément : **Non disponible pour le moment**

Souhaitez-vous un shampoing pour votre animal à la fin de la garde : Oui ☐ Non ☐

(Facturé 15 €, comprend Shampoing, brossage, coupage des « nœuds », nettoyage yeux et oreilles, coupage des griffes si nécessaire). Demande à refaire pour chaque garde.

Conditions générales :

Animal's sitting 44 s'engage à porter aux pensionnaires les mêmes bons soins qu'à ses propres animaux.

Les chiens ont accès au confort (canapés, paniers, fauteuils, tapis...), à l'eau fraîche à volonté, et leur nourriture habituelle leur sera distribuée à leur fréquence habituelle. Ils recevront toute l'attention et l'affection dont ils ont besoin.

Le **carnet de santé et les documents d'identification** de chaque animal devront impérativement être fournis lors de toute garde. Les chiens devront être **identifiés** (tatouage ou puce électronique) et à jour de vaccination. Le vaccin de la toux du chenil est fortement conseillé.

Les chiens doivent être traités contre les parasites externes et les propriétaires auront vermifugé l'animal depuis moins de 3 mois. Si les traitements antiparasitaires ne sont pas faits, la pension s'en chargera et les frais vous seront facturés en supplément. Pour leur propre bien, et le bon fonctionnement de la pension, les **femelles en chaleur ne seront pas acceptées**. Le propriétaire devra prévoir une solution de garde de secours si la femelle est susceptible de tomber en chaleur pendant la garde. Les pensionnaires devront être **sociables** avec leurs congénères mâles et femelles. Un **essai** sera obligatoirement fait avant toute première garde.

Objets personnels :

La pension accepte les objets personnels (jouets, tapis, gamelles, laisse, brosses...) mais décline toute responsabilité en cas de dégradation. Il est préférable d'éviter d'amener des objets auxquels vous tenez beaucoup.

Heures d'ouverture :

Les arrivées et départs des chiens se font **uniquement sur rendez-vous** hors dimanche et jours fériés, sur les heures d'ouvertures (Du lundi au vendredi de 9h à 18h00 / le samedi de 10h à 14h30).

La prise de rdv se fait uniquement par SMS, Mail ou Message Privé sur la page Facebook Animal's sitting 44.

Responsabilités des propriétaires :

Animal's sitting se décharge de toute responsabilité en cas de maladie, accident ou décès de l'animal, ne résultant pas d'une faute commise par Animal's sitting.

Le propriétaire confie son animal en connaissant la hauteur des grilles (2m), en conséquence, en cas de fugue de l'animal par l'extérieur, la responsabilité d'Animal's Sitting ne peut pas être envisagée.

En cas d'urgence, Animal's Sitting est habilitée à engager les frais de vétérinaires qu'elle estimera nécessaire pour la bonne santé et la sauvegarde de l'animal, même si le propriétaire est injoignable. Le propriétaire de l'animal s'engage à lui rembourser la totalité des frais engagés, si Animal's sitting n'est pas en cause.

Obligations d'Animal's Sitting :

Animal's sitting s'engage à s'occuper correctement de l'animal confié, le nourrir comme à son habitude, lui donner de l'affection, lui prodiguer les soins nécessaires et le conduire chez un vétérinaire si besoin.

Animal's sitting 44 doit tenir informé le propriétaire en cas de soucis, et s'engage à lui donner des nouvelles régulièrement.

L'animal et tous ses accessoires devront être rendus au propriétaire à la fin de la garde.

Obligations du propriétaire de l'animal :

Le propriétaire devra fournir l'alimentation nécessaires pour toute la durée de la garde.

Le propriétaire devra payer la somme convenue. Si ce n'est pas le cas, Animal's Sitting pourra conserver l'animal tant que la rémunération n'aura pas été perçue, moyennant des frais de garde supplémentaires si le séjour est prolongé.

Le propriétaire s'engage à récupérer l'animal à la date prévue. Si ce n'est pas le cas, il sera tenu d'avertir Animal's sitting à l'avance (**au moins la veille du départ** initialement prévu) et régler le temps de garde supplémentaire. Animal's Sitting se réserve le droit de refuser le report du départ du pensionnaire si impossibilité de sa part.

Un animal non repris sera considéré comme abandonné et pourra entraîner des poursuites pour abandon.

Les chiens catégorisés ou dangereux :

Animal's sitting 44 se réserve le droit de refuser les chiens de Catégorie 1 et 2 (attaque et défense), faute d'assurance adéquate.

Signature du propriétaire de l'animal
« Lu et approuvé »

Signature de la personne en charge de la garde
« Lu et approuvé »



Le Petit Pense-bête

Pour un séjour en pension au poil !

A imprimer et glisser dans le sac de voyage de Toutou, pour ne rien oublier aux prochaines gardes !



Pour bien préparer son séjour !

Avant de venir en pension, pensez à vérifier que votre toutou est bien à jour de ses vaccins (la toux du chenil est également fortement recommandé), ainsi que de ses traitements anti-parasitaires (anti-puce et vermifuge).

Si des traitements médicaux sont en cours, pensez à emmener son ordonnance pour éviter les erreurs.

Il est déconseillé d'apporter des accessoires de valeur qui pourraient se faire mâchouiller par les copains.

L'accueil pour les arrivées et départs se fait uniquement sur rendez-vous sur les horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00, le samedi de 10h00 à 14h30. Si je ne vous ai pas recontacté pour fixer le RDV, n'hésitez pas à m'envoyer un petit message la veille !

Un essai sur une après-midi est impératif avant une première garde, et peut être renouvelé si votre toutou est plutôt stressé.

Pas d'inquiétude, si il y a le moindre problème pendant la garde, vous serez immédiatement avertis !



Vous pouvez me contacter par SMS au 0612830295.



Retrouvez toutes les informations et le contrat en ligne sur mon site internet <https://animals-sitting44.wixsite.com/garde-danimaux>.



Mes disponibilités ainsi que des photos des loulous seront postées régulièrement sur ma page Facebook <https://www.facebook.com/profile.php?>

Petit rappel des règles à respecter pour venir en vacances chez nounou :

1

Etre sociable avec ses congénères.

2

Etre à jour de son carnet de santé (identification, vaccination, anti-parasitaires).

3

Etre castré si c'est un mâle, ne pas avoir de chaleurs prévues si c'est une femelle.

A ne pas oublier :

- Les papiers d'identification et le contrat de garde :

carnet de santé à jour, avec numéro d'identification apparent, et contrat de garde à remplir une fois dans l'année.



- La nourriture habituelle :

Croquettes, patées, ou rations ménagères, en quantité suffisante pour la durée du séjour. Un contenant hermétique est idéal, pour éviter d'attirer les souris, ou les truffes téméraires.



- Un couchage (facultatif) :

Panier, tapis ou couverture, pour que toutou ai un repère à la pension.



- Des accessoires personnels (facultatif) :

Jouets, friandises, gamelles, doudou...

